



Formation professionnelle 2030; descriptifs détaillés des projets *optima* dans le cadre du budget 2022: approbation

Considérations du Secrétariat général

- 1 Le 24 juin 2021, l'Assemblée plénière de la CDIP a approuvé les projets présentés dans le cadre de l'initiative *Formation professionnelle 2030* menés sous la conduite des cantons, dont trois nouveaux projets dans le domaine de la gestion des données:
 - Adaptation de BDEFA² (base de données pour les examens de fin d'apprentissage) aux normes eCH
 - Registre des écoles professionnelles, y compris des professions réglementées dans la formation professionnelle
 - Mise à disposition centralisée de profils professionnels et consolidation de «Profession Service»
- 2 Un montant total de 350 000 francs a été inscrit au poste *Formation professionnelle 2030* du budget 2022 pour ces trois projets, à la condition que l'Assemblée plénière de la CDIP en approuve les descriptifs détaillés lors de sa séance des 21 et 22 octobre 2021.
- 3 Ces trois projets constituent des étapes importantes dans la mise en œuvre de la stratégie numérique de la CDIP pour la formation professionnelle. Leur mise en place est également une condition préalable du grand projet de fédération des données dans la formation professionnelle, qui sera initié en 2022 par l'agence spécialisée Educa.
- 4 Grâce à ces projets, les partenaires de la formation professionnelle seront à même de reprendre dans leurs propres solutions informatiques des données toujours actuelles, ce qui conduira à une optimisation des systèmes de l'administration.

Décision de l'Assemblée plénière

- 1 L'Assemblée plénière prend connaissance des descriptifs des trois projets présentés.
- 2 Elle approuve l'utilisation des ressources financières prévues pour les trois projets dans le budget 2022, soit un montant de 350 000 francs.

Andermatt, le 21 octobre 2021

Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique

Au nom de l'Assemblée plénière:

sig.

Susanne Hardmeier
Secrétaire générale

Annexes:

- *Formation professionnelle 2030: optimisation des flux de données, programme optima: descriptif du projet Adaptation de BDEFA² aux normes eCH*
- *Formation professionnelle 2030: optimisation des flux de données, programme optima: descriptif du projet Registre des écoles professionnelles, y compris des professions réglementées dans la formation professionnelle*
- *Formation professionnelle 2030: optimisation des flux de données, programme optima: descriptif du projet Mise à disposition centralisée de profils professionnels et de consolidation de «Profession Service»*

Notification:

- Membres de la Conférence
- CSFP
- COP
- CSFO

La présente décision sera publiée sur le site web de la CDIP.

261.431-5.20.1 es / cb

Formation professionnelle 2030: optimisation des flux de données, programme *optima*

Dispositif d'adaptation de BDEFA² aux normes eCH

Mandat: Formation professionnelle 2030, N° CTR 6.4	Durée du projet: 2022–2023		Version: 1	Pages: 2
Mandant: CSFP / Assemblée plénière de la CDIP (budget 2022)	Comité de pilotage: COP	Équipe de projet: CSFO	Autres personnes/organes/parties prenantes engagées dans le projet Sous-commission Échange de données Fournisseurs d'applications spécialisées dans le domaine de la formation professionnelle	
Direction du projet: CSFO				

1. Contexte

La sous-commission Échange de données (SC DATA) de la CSFP est en train de transposer les actuelles directives pour l'échange informatisé des données dans la formation professionnelle en une norme eCH. L'association eCH encourage, développe et adopte des normes dans le domaine de la cyberadministration. Au nombre de ses membres figurent la Confédération, l'ensemble des cantons, plusieurs communes, près de 120 entreprises, ainsi que des hautes écoles, des associations et des particuliers (pour en savoir plus sur eCH, voir <https://ech.ch/fr>). La transposition des directives pour l'échange informatisé des données en une nouvelle norme eCH pour la formation professionnelle s'achèvera vraisemblablement en 2022; la publication se fera la même année.

La nouvelle norme eCH offrira un large éventail de possibilités techniques en matière d'échange et de gestion des données dans le cadre des applications spécialisées pour la formation professionnelle. En outre, de nombreux fournisseurs de solutions informatiques pour le domaine de la formation professionnelle sont déjà habitués à la mise en œuvre de normes eCH dans d'autres domaines informatiques. Une utilisation plus répandue des normes eCH permettra de faciliter et d'améliorer l'échange des données entre les partenaires de la formation professionnelle et ainsi d'accroître l'efficacité générale.

BDEFA² est l'application web officielle des cantons destinée à la saisie centralisée des notes pour les parties entreprise et interentreprises des procédures de qualification dans la formation professionnelle initiale. Les cantons, les OrTra, les organisations responsables des examens et les entreprises formatrices peuvent s'en servir. BDEFA² est utilisée pour les professions d'employé et employée de commerce CFC, de gestionnaire du commerce de détail CFC et d'assistant et assistante du commerce de détail AFP. À moyen terme, l'application devrait également être mise à disposition pour d'autres professions. Actuellement, l'échange des données par le biais de BDEFA² se fonde sur les directives pour l'échange informatisé des données dans la formation professionnelle mentionnées ci-dessus. Pour que les possibilités techniques qu'offrent les nouvelles normes eCH puissent être exploitées, l'application BDEFA² doit être adaptée.

2. Objectifs/mesures

- En collaboration avec Abraxas Informatik AG (développeur et opérateur technique de BDEFA²), le CSFO élabore d'ici au deuxième trimestre 2023 un dispositif pour la mise en œuvre des normes eCH dans BDEFA².
- Ce dispositif permettra de clarifier les questions techniques, financières et liées au contenu, et comprendra un calendrier de mise en œuvre.

3. Produit

- Dispositif de mise en œuvre pour l'adaptation de BDEFA² aux nouvelles normes eCH concernant la formation professionnelle
- La mise en œuvre à proprement parler ne fait pas partie du projet dont il est question ici; le financement de la mise en œuvre doit être prévu séparément une fois le dispositif mis au point.

4. Cadre

La définition de la nouvelle norme eCH pour la formation professionnelle devrait se terminer à la fin du deuxième trimestre 2022. Il s'agit d'une condition préalable impérative pour la mise au point des adaptations de BDEFA².

5. Mandats externes

L'entreprise Abraxas Informatik AG est chargée de l'élaboration du dispositif. C'est elle qui a développé BDEFA² et qui est l'opérateur technique de l'application.

6. Relation avec d'autres institutions/projets
 Institutions:

- Fournisseurs d'applications spécialisées dans le domaine de la formation professionnelle

Projets:

- Sedex
- Registre des écoles professionnelles
- Consolidation du «Profession Service»

7. Coûts
 Comme il s'agit d'un projet de mise en œuvre de la formation professionnelle (et pas d'un projet stratégique), la Confédération n'accorde aucun soutien financier, de sorte que les cantons devront prendre en charge les coûts.

Coûts d'investissement: 70 000 francs (inscrits au budget 2022 de la CDIP)

8. Communication
 L'avancement du projet est régulièrement présenté à la Conférence tripartite de la formation professionnelle assurant le pilotage des projets menés à l'enseigne de *Formation professionnelle 2030* et au groupe de pilotage, ainsi qu'aux parties prenantes du projet en question.

Étapes de travail		Commentaires
Lancement du projet	3 ^e trimestre 2022	Incidence sur le calendrier prévu: voir cadre (point Erreur ! Source du renvoi introuvable.)
Finalisation du dispositif et achèvement du projet	2 ^e trimestre 2023	idem
Propositions et validation: Séance du 2 février 2021 du Comité de la CSFP (décision par voie de correspondance) Assemblée plénière du 24 juin 2021 de la CDIP (budget 2022)		
Destinataires: Comité de la CSFP Assemblée plénière de la CDIP		Documents d'accompagnement:

Formation professionnelle 2030: optimisation des flux de données, programme *optima*

Projet de registre des écoles professionnelles

Mandat: Formation professionnelle 2030 N° CTR 6.4	Durée du projet: 2022–2023		Version: 1	Pages: 2
Mandant: CSFP / Assemblée plénière de la CDIP (budget 2022) Direction du projet: CSFO	Comité de pilotage: COP / représentants de la CFPI et de la Table ronde Écoles professionnelles	Équipe du projet: CSFO	Autres personnes/organes/parties prenantes engagées dans le projet: CFPI OFS Table ronde Écoles professionnelles	

1. Contexte

En 2015, la Table ronde Écoles professionnelles et la Conférence suisse des directrices et directeurs d'écoles professionnelles s'étaient déjà donné pour objectif de remplacer par un nouvel outil le répertoire existant, mais très sommaire, des écoles professionnelles tenu par le CSFO. Après de premiers travaux menés sous l'impulsion de la Table ronde Écoles professionnelles et de l'Union suisse des arts et métiers (USAM), cette dernière s'est retirée du projet en 2017. La CSFP a ensuite chargé la COP de réaliser un nouveau projet conjointement avec la Table ronde Écoles professionnelles et le CSFO, à la suite de quoi ce dernier a effectué une étude assortie d'une proposition de réalisation comportant une procédure en deux phases.

Un total de 350 000 francs a été inscrit au budget 2022 de la CDIP pour trois projets du programme *optima* (1. registre des écoles professionnelles; 2. dispositif d'adaptation de BDEFA² aux normes eCH; 3. consolidation du «Profession Service» [mise à disposition centralisée de profils professionnels et d'informations sur les professions]). Les coûts du projet de registre des écoles professionnelles, présenté ici, se montent à 200 000 francs au total.

La procédure choisie pour réaliser ce registre se déroule en deux phases: il s'agit d'abord de constituer le registre lui-même, puis de l'élargir progressivement à d'autres besoins ou usages.

Le registre des écoles professionnelles est un projet important visant à simplifier la mise en œuvre de l'échange des données dans la formation professionnelle. Les lieux exacts où sont dispensées les formations (car les écoles se déploient souvent sur plusieurs sites) et les professions auxquelles elles préparent seront dorénavant indiqués dans le registre. Une identification plus précise des utilisateurs (école, CIE, administration cantonale, entreprise formatrice) renforcera la protection des données et dispensera les utilisateurs de devoir saisir plusieurs fois les mêmes données de base. Par ailleurs, le registre comportera des informations supplémentaires se rapportant aux divers sites (jours fériés, vacances, etc.).

2. Objectifs/mesures

Objectifs de la première phase

- Disposer pour le début de l'année d'apprentissage d'une liste des écoles professionnelles qui soit actuelle (année en cours) et complète
- Identifier et répertorier clairement l'intégralité des écoles professionnelles (unités administratives)
- Tenir une liste consultable en ligne et dotée d'interfaces qui en ouvrent l'accès à d'autres solutions informatiques à prendre en considération (on entend par là les applications spécialisées qui gèrent les données relatives aux écoles professionnelles, par ex. les applications des OrTra, de la coopération entre les lieux de formation, etc.)

Mesures de la première phase

- Définir ce qu'est une école professionnelle
- Concevoir et réaliser une application
- Définir les interfaces
- Pour les cantons: relever et livrer les données fondamentales; pour les systèmes de livraison: implémenter la synchronisation / procéder à la migration des données

Objectifs de la deuxième phase

- Ajouter au registre des écoles professionnelles, après la première phase, les sites des écoles (complétant les unités administratives) ainsi que les professions auxquelles préparent les formations considérées, conformément aux données fournies par l'école professionnelle (remontant de ce fait à deux ans au maximum)
- Réduire le temps de recherche et de sélection des écoles professionnelles pour les questions liées aux professions

Mesures de la deuxième phase

- Selon la première phase, élargir le champ de l'application en lui ajoutant la synchronisation des données avec les écoles professionnelles
- Développer l'interface web
- Pour les écoles professionnelles: organiser la mise à disposition des données

Tâches récurrentes après la mise en exploitation

Voir le point 7 : coûts

- CSFO/CSFP: phase opérationnelle de l'application
- CSFO/CSFP: gestion des données
- Cantons: mise à jour annuelle des données relatives aux écoles professionnelles
- CSFO/CSFP: synchronisation annuelle et apurement des données relatives aux écoles professionnelles
- Office fédéral de la statistique (OFS): appariement annuel des données

3. Produits

Registre des écoles professionnelles

- Nouvelle application (en lieu et place des tableaux Excel)
- Actualité sur l'année en cours
- Interfaces avec d'autres partenaires (OrTra, OFS, etc.)
- Système évolutif susceptible de répondre à d'autres besoins

4. Cadre

Implication de la Table ronde Écoles professionnelles, des OrTra, de l'OFS et de la CFPI en tant que partenaires

5. Mandats externes

aucun

6. Relation avec d'autres institutions/projets

Institutions

- OFS
- Table ronde Écoles professionnelles
- Sedex
- Consolidation du «Profession Service»
- dispositif d'adaptation de BDEFA² aux normes eCH

7. Coûts

Comme il s'agit d'un projet de mise en œuvre de la formation professionnelle (et pas d'un projet stratégique), la Confédération n'accorde aucun soutien financier, de sorte que les cantons devront prendre en charge les coûts.

Coûts d'investissement 2022 (budget 2022 de la CDIP):	130 000 francs
Coûts d'investissement 2023 (budget 2023 de la CDIP):	70 000 francs

Total des coûts d'investissement (2022 et 2023):	200 000 francs

Coûts d'exploitation annuels: 9500 francs
 Ces coûts d'exploitation seront inscrits au budget du CSFO à compter de 2023.

8. Communication

L'avancement du projet est régulièrement présenté dans le cadre des projets *Formation professionnelle 2030*, au groupe de pilotage ainsi qu'aux parties prenantes du projet en question.

9. Étapes de travail		Commentaires
Lancement du projet	1 ^{er} trimestre 2022	
Première phase	2022	Coûts pour la première phase: 130 000 francs inscrits au budget 2022 de la CDIP
Deuxième phase et achèvement du projet	2023	Coûts pour la deuxième phase: 70 000 francs inscrits au budget 2023 de la CDIP
Proposition et validation		
Séance du 2 février du Comité de la CSFP (décision par voie de correspondance) Assemblée plénière du 24 juin 2021 de la CDIP (dans le cadre du budget 2022)		
Destinataires: Comité de la CSFP Assemblée plénière de la CDIP		Documents d'accompagnement:

Formation professionnelle 2030: optimisation des flux de données, programme *optima*

Consolidation du «Profession Service»

Mandat: Formation professionnelle N° CTR 6.4	Durée du projet: 2022–2023		Version: 1	Pages: 2
Mandant: CSFP / Assemblée plénière de la CDIP (budget 2022)	Comité de pilotage: COP Représentants de la CFPI et de la CPQ	Équipe du projet: CSFO	Autres personnes/organes/parties prenantes engagées dans le projet: Sous-commission Échange de données Fournisseurs d'applications spécialisées dans le domaine de la formation professionnelle	

1. Contexte

Dans le contexte du projet Registre des places d'apprentissage, le CSFO a développé le «Profession Service», qui fournit à tous les établissements intéressés des informations sur les professions réglementées au niveau fédéral dans la formation professionnelle initiale, par le biais d'une interface technique et dans un format structuré. À l'origine, le «Profession Service» était destiné à fournir les données sur les professions en relation avec la publication des places d'apprentissage vacantes.

De nombreuses autres informations dont ont besoin en premier lieu les offices cantonaux chargés de la mise en œuvre, de même que d'autres organisations (par ex. les écoles professionnelles ou les OrTra), sont pour l'instant absentes du «Profession Service». Actuellement, il faut rassembler individuellement ces données en effectuant des recoupements à partir de différentes sources, ce qui demande un travail méticuleux et plutôt astreignant. Le projet présenté ici vise à rajouter au service existant ces informations qui font encore défaut.

2. Objectifs/mesures

- Mettre à disposition dans le «Profession Service» les informations répertoriées actuellement dans la liste Excel *Professions et branches* de la CSFP (<https://www.sbbk.ch/fr/csfp/services/echange-des-donnees-electroniques>)
- Indiquer dans le «Profession Service» les règles de calcul et d'arrondi applicables aux notes d'examen
- Mettre à disposition les informations suivantes, qui sont spécifiques aux professions et pertinentes pour la surveillance des apprentissages et des examens:
 - Nombre de jours CIE par année d'apprentissage
 - Forfaits CIE
 - Validité d'une profession « de – à » pour l'organisation de la procédure de qualification
 - Liens vers les bases légales compilées par le SEFRI
 - Examens partiels, oui/non
 - ...
- Compléter les interfaces pour qu'elles puissent fournir toutes les informations susmentionnées
- Compléter les applications web de manière à permettre la gestion et la consultation des nouvelles informations
- Une fois l'implémentation effectuée, le CSFO assurera la maintenance et l'actualisation continue des données dans le cadre de l'exploitation courante. Une augmentation de 20 000 francs du budget annuel du CSFO est prévue à cet effet à compter de 2023.

3. Produits

La consolidation de l'actuel «Profession Service» va se traduire par deux produits supplémentaires:

- interface technique (API REST) pour l'obtention des données,
- application web pour la maintenance et la consultation des données.

4. Cadre

Les compléments apportés s'appuient sur la solution technique en usage au CSFO.

5. Mandats externes

aucun

6. Relation avec d'autres institutions/projets

Institutions

- Fournisseurs d'applications spécialisées dans le domaine de la formation professionnelle
- CFPI

- CPQ

Projets

- Sedex
- Registre des écoles professionnelles
- Dispositif d'adaptation de BDEFA² aux normes eCH

7. Coûts

Comme il s'agit d'un projet de mise en œuvre de la formation professionnelle (et pas d'un projet stratégique), la Confédération n'accorde aucun soutien financier, de sorte que les cantons devront prendre en charge les coûts.

Coûts d'investissement: 150 000 francs (inscrits au budget 2022 de la CDIP)

Coûts d'exploitation annuels: 20 000 francs
 Ces coûts d'exploitation seront inscrits au budget du CSFO à compter de 2023.

8. Communication

L'avancement du projet est régulièrement présenté à la Conférence tripartite de la formation professionnelle assurant le pilotage des projets menés à l'enseigne de *Formation professionnelle 2030* et à la COP, ainsi qu'aux parties prenantes directement concernées.

Étapes de travail		Commentaires
Lancement du projet	1 ^{er} trimestre 2022	
Première phase (adaptation de la base de données et de l'interface technique)	2022	
Deuxième phase (adaptation de l'application web) et achèvement du projet	2023	
Proposition et validation: Séance du 2 février 2021 du Comité de la CSFP (décision par voie de correspondance) Assemblée plénière du 24 juin 2021 de la CDIP (dans le cadre du budget 2022)		
Destinataires: Comité de la CSFP Assemblée plénière de la CDIP	Documents d'accompagnement:	